

RAPPORT DEFINITIF
AUDIT DE L'UTILISATION DES SUBVENTIONS
PERCUES PAR L'ASSOCIATION MACAQ

- Mai 2011 -

N° 11-02

Rapporteurs :

[.....], inspecteur général
[.....], chargé de mission

Le Maire de Paris
11.02

Paris, le 03 FEV. 2011

Note à l'attention de

Madame

Directrice Générale de l'Inspection Générale

La Ville de Paris subventionne l'association MACAQ « Mouvement d'Animation Culturelle et Artistique de Quartier ».

Je vous demande de procéder rapidement à un audit de l'utilisation de ces subventions.

Le secrétariat général vous apportera tout le soutien nécessaire pour la réalisation de cette mission.

Votre rapport sera remis impérativement en avril 2011.

Bien à vous



Bertrand DELANOË

NOTE DE SYNTHÈSE

RAPPORT DÉFINITIF

AUDIT DE L'UTILISATION DES SUBVENTIONS PERCUES PAR L'ASSOCIATION MACAQ

Créée en 2001 pour animer les quartiers des Batignolles et des Epinettes dans le 17^{ème} arrondissement, l'association MACAQ a progressivement élargi son champ d'action, d'une part, en s'impliquant dans divers projets solidaires (soutien au tissu associatif local, accueil de TIG, défense de l'agriculture biologique, lutte contre le mal-logement, etc.) et humanitaires (aide internationale) et, d'autre part, en développant des activités de prestataire de services (organisation de vide-greniers et de carnivals, gestion du centre d'animation Masséna à partir du 1^{er} janvier 2011, etc.).

Comme d'autres collectivités publiques (Etat, Région Ile-de-France, etc.), la Ville de Paris lui apporte son soutien en lui octroyant à la fois des subventions directes et indirectes.

En 2010, MACAQ a ainsi reçu de la collectivité parisienne 30.000 € d'aides financières (qui représentent 9% du total des produits de l'association) et 113.390 € d'aides en nature (mise à disposition de locaux situés 123 rue de Tocqueville dans le 17^{ème} arrondissement et 62 rue Binet dans le 18^{ème} arrondissement, exonération de redevances pour occupation temporaire du domaine public), soit un montant total de 143.390 € contre 96.824 € en 2008, ce qui correspond à une augmentation de 48%.

Les subventions parisiennes ont servi à financer des opérations ciblées (réalisation d'un centre d'apprentissage professionnel au Mali, organisation d'un chantier éducatif au Sénégal, mise en place d'ateliers dans le cadre du programme « Ville Vie Vacances » destiné aux jeunes Parisiens en difficulté ne partant pas en vacances) et des manifestations festives, tel que le Carnaval de Paris.

La mise à disposition de locaux municipaux a également permis à MACAQ de proposer des animations socioculturelles et des activités citoyennes aux habitants de son secteur d'implantation (123 rue de Tocqueville) et d'accueillir en résidence de jeunes créateurs (62 rue Binet).

Les rapporteurs constatent toutefois que la croissance récente de MACAQ (ses produits d'exploitation ont doublé au cours des trois dernières années, passant de 156.271 € en 2008 à 326.973 € en 2010) ne s'est pas accompagnée d'une professionnalisation suffisante de son organisation et de ses procédures, notamment dans le domaine comptable et financier.

Ils recommandent donc que l'association se dote rapidement de compétences internes en la matière, mette en place une véritable comptabilité analytique et désigne un commissaire aux comptes d'ici la fin de l'année 2011.

Pour sa part, la Ville de Paris devrait, si elle souhaite continuer à soutenir MACAQ, modifier la convention d'occupation du 123 rue de Tocqueville, de sorte que celle-ci soit en conformité avec l'ensemble des activités que l'association y organise (notamment ses activités commerciales à but non lucratif), et fixer la redevance due au titre de l'occupation des locaux du 62 rue Binet.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE PARIS ET MACAQ	5
1.1. Les aides de la Ville de Paris à MACAQ	5
1.1.1. Les subventions directes.....	5
1.1.1.1. Les subventions municipales.....	5
1.1.1.2. Les subventions départementales	6
1.1.1.3. Eléments de synthèse sur les subventions directes	6
1.1.2. Les subventions indirectes	7
1.1.2.1. Les mises à disposition de locaux.....	8
1.1.2.2. Les exonérations de redevances pour occupation temporaire du domaine public	10
1.1.2.3. Eléments de synthèse sur les subventions indirectes.....	11
1.1.3. Récapitulatif des aides directes et indirectes fournies par la Ville de Paris à MACAQ	11
1.2. Les prestations de services effectuées par MACAQ pour le compte de la Ville de Paris.....	12
1.2.1. La gestion d'équipements municipaux	12
1.2.2. Les autres prestations de services	13
1.2.2.1. Les prestations de services pour le compte de la Ville de Paris.....	13
1.2.2.2. Les prestations de services au profit des mairies d'arrondissement et des conseils de quartier.....	13
1.2.3. Récapitulatif des prestations de services effectuées par MACAQ pour la Ville de Paris.....	14
2. UTILISATION DES SUBVENTIONS PARISIENNES PAR MACAQ	15
2.1. Bref panorama des activités de l'association MACAQ	15
2.1.1. Les activités qui ont lieu 123 rue de Tocqueville.....	15
2.1.2. Les activités qui ont lieu hors les murs	16
2.2. Analyse de l'usage fait par MACAQ des subventions allouées par la Ville de Paris.....	17
2.2.1. Remarques liminaires sur la comptabilité de l'association MACAQ.....	17
2.2.2. L'utilisation des subventions de la Ville de Paris	18
2.2.2.1. Bilan du projet de solidarité internationale au Mali.....	20
2.2.2.2. Bilan du projet de chantier éducatif au Sénégal	21
2.2.2.3. Bilan de l'atelier Ville Vie Vacances 2008.....	22
2.2.2.4. Bilan des ateliers Ville Vie Vacances 2009	23
2.2.2.5. Bilan du Carnaval de Paris 2009.....	23
2.2.2.6. Bilan de la participation à Paris Plages 2010	24
CONCLUSION	25
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	26
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	27
PROCEDURE CONTRADICTOIRE	28

INTRODUCTION

Par note du Maire de Paris en date du 3 février 2011, l'Inspection générale a été chargée d'effectuer un audit de l'utilisation des subventions allouées à l'association MACAQ.

1. L'association MACAQ

L'association « Les MACAQ Troubadours Mouvement d'Animations Culturelles et Artistiques de Quartier » a été créée en mai 2001 par un groupe de jeunes militants du 17^{ème} arrondissement afin d'animer le quartier des Batignolles et celui des Epinettes, territoires qui manquaient alors d'infrastructures associatives et dont l'offre de loisirs, notamment au profit de la jeunesse, était très limitée.

L'association a occupé divers lieux du 17^{ème} arrondissement (boutique abandonnée au 108 rue Lemercier, 110 rue de la Jonquière) avant de s'installer en 2007 dans un immeuble inoccupé de la Ville de Paris situé 123 rue de Tocqueville, où elle a aujourd'hui son siège social et ses bureaux et où elle organise une partie de ses activités¹.

Outre les animations de rue (vide-greniers, repas et fêtes de quartier, etc.) et les événements festifs (carnavals, défilés, festivals, etc.) qui constituent sa vocation première, l'association s'est impliquée au fil des années dans :

- le soutien au tissu associatif, notamment *via* la mise à disposition de locaux et la redistribution de matériels ;
- la solidarité internationale (projets de développement éducatif au Sénégal et au Mali, chantiers internationaux, etc.) ;
- l'action solidaire et citoyenne (insertion sociale et professionnelle, réparation pénale, soutien à l'agriculture biologique, aide aux jeunes créateurs et aux artistes, etc.).

Pour développer certaines de ces activités, MACAQ a d'ailleurs mis en place des structures autonomes spécifiques : par exemple, « La Licorne » pour gérer les actions d'insertion professionnelle au profit des publics en difficulté (jeunes, chômeurs, etc.) ou « La Métisse » pour l'accompagnement des artistes.

On notera que l'association a également été présente sur le terrain de la lutte contre le mal-logement aux côtés de Jeudi Noir et de Droit Au Logement (DAL) avec lesquels elle a

¹ MACAQ dispose également de trois autres lieux : « L'Atelier 18 » au 62 rue Binet dans le 18^{ème} arrondissement (propriété de la Ville de Paris), « La Station », ancienne station-service désaffectée de la Porte d'Asnières (qui appartient à une société privée), et « la ferme pédagogique de la Butte-Pinson » située 16 rue Suzanne Valadon à Montmagny dans le Val d'Oise (propriété de la Région Ile-de-France *via* son Agence des Espaces Verts).

notamment organisé en janvier 2007 l'occupation d'un bâtiment vacant sis 24 rue de la Banque dans le 2^{ème} arrondissement, rebaptisé « Ministère de la Crise du Logement »².

Aujourd'hui, l'association MACAQ est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres ([.....], président ; [.....], secrétaire ; [.....], trésorier ; [.....] ; [.....] ; [.....] ; [.....]. Au quotidien, elle est gérée par un directeur général (Julien BOUCHER) qui, depuis 2008, est également élu PS au conseil du 17^{ème} arrondissement.

Le 1^{er} mars 2011, MACAQ employait 8 salariés (la plupart sous forme de contrats aidés) et 7 volontaires du service civique. L'association accueille en outre des stagiaires (66 stagiaires en 2010, soit 8,15 ETP), des personnes condamnées à effectuer un travail d'intérêt général (environ 120 TIG en 2010) et des bénévoles.

En tant qu'entité associative, MACAQ bénéficie d'une implantation locale certaine (d'après les informations recueillies par les rapporteurs, l'association comptait en effet environ 500 adhérents en 2010) et d'une reconnaissance institutionnelle forte puisqu'elle est :

- habilitée à recevoir des condamnés à des peines de travail d'intérêt général par le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris et celui de Pontoise ;
- agréée au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire par la Préfecture de la Région Ile-de-France ;
- agréée Point d'appui « Envie d'agir » par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- affiliée à la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement.

2. Le contexte de la mission

Dans son édition du 19 janvier 2011, le journal *Libération* a révélé que l'association MACAQ sous-louait une partie des locaux de l'immeuble du 24 rue de la Banque à une société de production audiovisuelle alors que la convention d'occupation précaire signée avec Paris Habitat, l'actuel propriétaire des lieux, ne l'autorisait pas à y exercer une activité commerciale.

Cette information a été reprise par différents médias et un début de polémique est né, d'autant que l'association MACAQ venait de se voir attribuer fin 2010 par la Ville de Paris la gestion du centre d'animation Masséna dans le 13^{ème} arrondissement.

C'est dans ces circonstances que l'Inspection générale a été saisie par le Maire de Paris.

3. Les objectifs de la mission

Compte tenu du délai extrêmement court imparti aux rapporteurs pour réaliser leur mission et du périmètre de la saisine, il n'a pas été procédé à un audit complet de l'association MACAQ mais à une vérification de l'utilisation des subventions accordées

² MACAQ a définitivement quitté les locaux du 24 rue de la Banque le 22 février 2011.

par la Ville de Paris (commune et département) à cet organisme au titre des exercices 2008, 2009 et 2010.

Dans ces conditions, les objectifs de la mission ont été les suivants :

a) **Répertorier l'ensemble des aides fournies par la Ville de Paris à l'association MACAQ**

Dans ce cadre, les rapporteurs se sont efforcés de :

- recenser les subventions directes allouées à l'association depuis 2008 ;
- identifier et valoriser les subventions en nature dont MACAQ a bénéficié durant la période sous revue de la part de la collectivité parisienne ;
- déterminer le montant global des soutiens financiers accordés à MACAQ par d'autres collectivités publiques (Etat, Région Ile-de-France, etc.) afin d'établir une comparaison avec le volume des aides fournies par la Ville de Paris ;
- mesurer la part des subventions parisiennes dans les recettes totales de l'association.

b) **Plus globalement, faire un point sur les relations entre la Ville de Paris et MACAQ**

A ce titre, ont été examinés notamment :

- les conventions liant les deux parties ;
- les prestations de services assurées par MACAQ pour le compte de la collectivité parisienne ;
- les contentieux en cours entre la Ville de Paris et l'association.

c) **Décrire enfin l'usage fait par MACAQ des aides accordées par la Ville de Paris**

Les rapporteurs ont tenté de donner une vue d'ensemble des différentes activités de l'association et d'étudier de manière plus approfondie un certain nombre d'opérations soutenues par la collectivité parisienne (projet Mali, ateliers « Ville Vie Vacances », Carnaval de Paris, etc.), notamment dans leurs dimensions comptables et financières.

4. **Le plan du rapport**

Le présent rapport comporte deux parties.

La première présente un état complet des relations entre la Ville de Paris et MACAQ en détaillant, d'une part, les aides directes et indirectes fournies par la collectivité parisienne à cet organisme et, d'autre part, les prestations de services effectuées par MACAQ pour le compte de la Ville de Paris.

La seconde partie du rapport décrit les différents secteurs d'activités de MACAQ et analyse l'usage qui a été fait des aides accordées par la Ville de Paris.

1. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE PARIS ET MACAQ

Schématiquement, les relations entre la Ville de Paris et l'association MACAQ peuvent se résumer comme suit :

- la Ville de Paris aide MACAQ en lui octroyant des subventions ;
- la Ville de Paris achète à MACAQ des prestations de services.

1.1. Les aides de la Ville de Paris à MACAQ

1.1.1. Les subventions directes

A titre liminaire, on rappelle que les subventions directes sont des contributions financières que les personnes publiques accordent à des tiers, et notamment à des associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, afin de les aider à réaliser des projets qu'ils ont eux-mêmes initiés. Elles ne doivent pas donner lieu à contrepartie directe pour la collectivité qui les attribue, faute de quoi elles pourraient être requalifiées en marché public ou en délégation de service public.

1.1.1.1. Les subventions municipales

En 2008, MACAQ a reçu une subvention de fonctionnement de 9.000 € de la direction de la jeunesse et des sports (DJS) en application d'une délibération du Conseil de Paris en date des 24 et 25 novembre 2008 (délibération 2008 DJS 344). L'année suivante, la subvention de la DJS a été portée à 10.000 €, auxquels se sont ajoutés 10.000 € imputés sur le budget de la direction des affaires culturelles (DAC) en vertu d'une délibération du Conseil de Paris en date des 29 et 30 septembre 2009 (délibération 2009 DJS 432 / 2009 DAC 640). En 2010, enfin, la Ville de Paris a accordé une subvention de 30.000 € (20.000 € au titre de la jeunesse et 10.000 € au titre de la culture) à MACAQ sur la base d'une délibération du Conseil de Paris en date des 15 et 16 novembre 2010 (délibération 2010 DJS 184 / 2010 DAC 335).

Les subventions susmentionnées ont été octroyées dans le cadre de deux conventions d'objectifs de deux ans, la première couvrant la période 2007-2008, la seconde, conclue le 16 octobre 2009, la période 2009-2010. Lors de la phase d'instruction, ces subventions ont été soumises, conformément à la procédure en vigueur à la Ville de Paris, à l'examen juridique et financier du bureau des subventions aux associations (BSA) de la direction des usagers, des citoyens et des territoires (DUCT) qui a émis soit un avis de recevabilité « favorable avec réserves » (subventions 2008 et 2009), soit un avis de recevabilité « favorable » (subvention 2010).

A titre indicatif, les rapporteurs signalent qu'en 2010 la Ville de Paris a subventionné 174 associations au titre de la jeunesse pour un montant global de 2,6 M€. La subvention de 20.000 € accordée en 2010 par la DJS à MACAQ représente donc un peu moins de 0,8%

de l'ensemble des concours financiers consentis par la municipalité parisienne au profit d'associations intervenant en faveur des jeunes.

On notera en outre qu'en 2009 la délégation générale aux relations internationales (DGRI) a alloué à MACAQ une aide financière de 8.000 € dans le cadre de la quatrième édition du label « Paris Co-développement Sud » pour la réalisation d'un projet au Mali. Cette subvention a donné lieu à la signature d'une convention le 17 novembre 2009.

Enfin, toujours en 2009, MACAQ a bénéficié d'une subvention d'équipement de 2.500 € (délibération 2009 DJS 432 / 2009 DAC 640) pour procéder à la mise aux normes des systèmes de sécurité incendie du 123 rue de Tocqueville. Cette subvention, liquidée le 7 décembre 2010 par les services de la Ville de Paris, a été portée au crédit du compte de l'association au début du mois de janvier 2011.

1.1.1.2. Les subventions départementales

En 2008, la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) a accordé une participation financière de 3.200 € à MACAQ dans le cadre du programme « Ville Vie Vacances » (délibération 2008 DASES 223 G du Conseil de Paris en date du 26 mai 2008) et une participation financière de 10.000 € pour la réalisation d'un chantier éducatif au Sénégal (délibération 2008 DASES 539 G du Conseil de Paris en date des 24 et 25 novembre 2008). Cette dernière subvention a donné lieu à la signature d'une convention entre la Ville de Paris et MACAQ.

En 2009, la DASES a versé une participation de 4.800 € toujours au titre du programme « Ville Vie Vacances » (délibération 2009 DASES 262-1° G du Conseil de Paris en date du 8 juin 2009) à MACAQ.

1.1.1.3. Éléments de synthèse sur les subventions directes

On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif de l'ensemble des subventions directes allouées par la Ville de Paris à MACAQ.

Tableau 1 : Subventions directes versées par la Ville de Paris à l'association MACAQ (en euros)

Année	Origine de la subvention					Total
	DJS fonct.	DJS invest.	DAC	DGRI	DASES	
2008	9 000				13 200	22 200
2009	10 000	2 500	10 000	8 000	4 800	35 300
2010	20 000		10 000			30 000

(Source Inspection générale)

Les concours financiers de la Ville de Paris à MACAQ sont passés de 22.200 € en 2008 à 30.000 € en 2010, soit une augmentation de 35%. Ils ont en revanche baissé de 15% entre 2009 (35.300 €) et 2010 (30.000 €).

Les subventions directes allouées à MACAQ par la Ville de Paris doivent être rapprochées des aides que l'association a reçues notamment des autres collectivités publiques et rapportées à l'ensemble de ses recettes.

S'agissant des financements extérieurs (hors Ville de Paris), les informations recueillies par les rapporteurs auprès des responsables de MACAQ font apparaître que l'association bénéficie du soutien financier de :

- l'Etat (emplois aidés, subventions du Conseil du Développement de la Vie Associative, etc.) et d'établissements publics nationaux (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances) ;
- la Région Ile-de-France (emplois tremplin, lutte contre les discriminations, etc.) ;
- diverses structures associatives (Fédération Léo Lagrange, Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire en Île-de-France, Fondation RAJA).

Au total, ces financements extérieurs sont évalués à 47.909 € en 2008, 92.626 € en 2009 et 161.960 € en 2010 (voir tableau n° 2 ci-dessous), soit une progression de 238% sur trois ans. En valeur absolue, ils sont largement supérieurs aux subventions directes accordées par la Ville de Paris (en 2010, par exemple, MACAQ a reçu 30.000 € de la collectivité parisienne contre 161.960 € de ses autres financeurs).

S'agissant maintenant de la part des subventions parisiennes dans les recettes totales³ de l'association, elle passe de 14% en 2008 à 16% en 2009, avant de retomber à 9% en 2010, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 2 : Part des subventions de la Ville de Paris dans les produits de MACAQ

Année	Subventions Ville de Paris	Subventions Etat, Région et autres partenaires	Prestations Ville de Paris*	Vide-greniers, friperie, Paris-Plages, adhésions	Autres produits	Total	Subventions VP / Total des produits
2008	22 200	47 909	10 975	21 977	53 210	156 271	14%
2009	35 300	92 626	8 610	56 710	33 806	227 052	16%
2010	30 000	161 960	15 752	120 941		328 653	9%

(Source Inspection générale)

*: Les prestations de services effectuées par MACAQ pour la Ville de Paris sont détaillées au paragraphe 1.2.2. du présent rapport.

1.1.2. Les subventions indirectes

Sous ce terme, on désigne l'ensemble des concours en nature (prêt de locaux, mise à disposition de personnels, fourniture de matériels, exonération de taxes ou de redevances, etc.) accordés par une personne publique à une association pour lui permettre de mettre en œuvre les activités prévues par ses statuts.

MACAQ bénéficie de deux types d'aides en nature de la part de la Ville de Paris :

- des mises à disposition de locaux (123 rue de Tocqueville et 62 rue Binet) ;

³ Les comptes 2010 de MACAQ n'ayant pas encore été arrêtés au 31 mars 2011, les produits correspondant à cet exercice ont un caractère provisoire et doivent donc être pris avec précaution.

- des exonérations de redevances pour occupation temporaire du domaine public pour ses vide-greniers et pour sa participation à Paris Plages.

1.1.2.1. Les mises à disposition de locaux

La Ville de Paris (DJS) met, à titre précaire et révocable, à disposition de l'association MACAQ le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage de l'immeuble situé 123 rue de Tocqueville⁴ dans le 17^{ème} arrondissement, soit une surface totale de 464 m².

En contrepartie, l'association doit acquitter une redevance trimestrielle de 600 €⁵. Compte tenu de la valeur locative des locaux (139.200 € par an) et de l'abattement de 30% lié au caractère précaire de la mise à disposition, la perte de loyer consentie par la Ville de Paris représente une aide en nature de 95.040 € en année pleine⁶.

La mise à disposition d'une partie de l'immeuble du 123 rue de Tocqueville repose juridiquement sur une convention signée le 5 novembre 2010 en application d'une délibération du Conseil de Paris en date des 18 et 19 octobre 2010 (délibération 2010 DJS 435). Cette convention porte sur la période allant du 1^{er} décembre 2010 au 30 novembre 2011. Elle fait suite à une première convention d'occupation en date du 1^{er} mars 2007 qui a fait l'objet d'un avenant en juillet 2008 destiné notamment à permettre à MACAQ d'utiliser à usage de bureaux le 1^{er} étage du bâtiment en échange d'un doublement de la redevance d'occupation initiale (300 € par trimestre).

La convention d'occupation actuellement en vigueur :

- exclut toute vente au public sur place ou plus généralement toute activité commerciale, même connexe ou complémentaire de l'activité principale (article 5) ;
- interdit de laisser la disposition des lieux à des tierces personnes, étrangères à l'association, même à titre gratuit ou par prêt (article 8) ;
- limite à 20 personnes, personnels de l'association compris, l'accès du public au bâtiment (article 5).

Or, il est constant que MACAQ :

- organise régulièrement des « braderies solidaires » destinées à financer ses projets d'aide internationale et accueille un « café-restaurant solidaire » visant à offrir aux habitants du quartier un lieu de convivialité et de promotion des produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable ;

⁴ L'association n'a pas accès, en revanche, aux 2^{ème} et 3^{ème} étages du bâtiment (232 m² chacun) qui sont condamnés.

⁵ Les redevances 2010 ont bien été versées par MACAQ. En revanche, les loyers dus au titre de la période 2007-2009 n'ont pas été réglés, la Ville de Paris n'ayant pas émis de titre de recette à cet effet. Un échéancier a donc été mis en place pour permettre le paiement des arriérés (5.100 €) et la dette de l'association devrait normalement être soldée en septembre 2011.

⁶ Le calcul de l'avantage en nature résultant de la mise à disposition des locaux du 123 rue de Tocqueville est repris de l'exposé des motifs de la délibération 2010 DJS 435 du Conseil de Paris des 18 et 19 octobre 2010.

- héberge un certain nombre d'associations⁷ ou leur donne accès à ses locaux notamment pour y organiser des activités socioculturelles ;
- est un établissement recevant du public (ERP) de 5^{ème} catégorie qui peut accueillir simultanément 50 personnes au rez-de-chaussée du bâtiment (cf. courrier du bureau des établissements recevant du public de la Préfecture de Police en date du 22 juin 2007).

Les rapporteurs s'étonnent que la convention d'occupation du 5 novembre 2010 ait rétabli les stipulations restrictives de la convention d'occupation du 1^{er} mars 2007 (interdiction de toute activité commerciale, limitation du public accueilli à 20 personnes), alors que l'avenant conclu en juillet 2008 avait défini un cadre juridique plus souple (possibilité de recevoir du public en fonction des préconisations et consignes de sécurité établies par la Préfecture de Police, autorisation des ventes organisées par l'association sans but lucratif et notamment des « friperies solidaires »).

Ils recommandent donc qu'un avenant à l'actuelle convention d'occupation soit conclu rapidement afin de revenir à la situation juridique de 2008. Cet avenant pourrait également régler la question liée à l'accueil d'autres associations.

En vertu d'une convention d'occupation signée le 18 février 2009 et reconduite de mois en mois depuis le 1^{er} janvier 2010, la Ville de Paris (direction de l'immobilier, de la logistique et des transports) met également, à titre précaire et révocable, à disposition de l'association MACAQ 72 m² de locaux situés en rez-de-chaussée bas d'une construction se trouvant au 62 rue Binet dans le 18^{ème} arrondissement.

La valeur locative annuelle de cet espace, que MACAQ a baptisé « l'Atelier 18 » et qui accueille une pépinière de jeunes créateurs textiles, a été estimée à 10.800 €⁸, qu'il faut ramener à 7.560 € si l'on applique l'abattement de 30% lié au caractère précaire de l'occupation.

L'association ne paie aucun loyer pour ces locaux alors que la convention d'occupation en vigueur prévoit le versement d'une redevance annuelle « *au taux fixé par une délibération spécifique qui sera prise ultérieurement* » (article 4). Cette délibération n'a jamais été votée. Toutefois, la DILT a indiqué aux rapporteurs qu'un projet d'avenant à la convention d'occupation précaire du 18 février 2009 a été rédigé au printemps 2011. Cet avenant prévoit le paiement d'une redevance annuelle de 7.560 €, ainsi que le versement d'une somme de 18.547,89 € au titre de la régularisation des loyers correspondant à la période allant du 18 février 2009 au 30 juin 2011. Il devrait être soumis au vote du Conseil de Paris en juin 2011.

Le tableau reproduit ci-après récapitule les aides accordées à MACAQ par la Ville de Paris sous forme de mises à disposition de locaux de 2008 à 2010.

⁷ Plusieurs associations gravitant dans l'orbite de MACAQ (Etudier sans précarité, Artisans du Monde du 17, Colline France, AMAP de Tocqueville, etc.) ont leur siège social 123 rue de Tocqueville.

⁸ Estimation réalisée par France Domaine en mai 2010.

Tableau 3 : Subventions indirectes résultant de la mise à disposition de locaux (en euros)

Année	Rue de Tocqueville*	Rue Binet**	Total
2008	71 280		71 280
2009	95 040	6 615	101 655
2010	95 040	7 560	102 600

(Source Inspection générale)

* 123 rue de Tocqueville : à compter de juillet 2008, l'association occupe le RDC et le 1er étage.
Pour 2008, l'avantage en nature a été calculé comme suit : RDC (95.040 € / 2) + 1er ét. (95.040 € / 4).

** Locaux du 62 rue Binet : 10.800 € par an ramenés à 7.560 € par an pour occupation précaire.
Locaux occupés à partir du 18 février 2009, soit pour 2009, 7.560 € X 10,5 mois / 12 mois.

Pour information, on rappelle que l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France met gratuitement à disposition de MACAQ une propriété de 1.616 m² à Montmagny dans le Val d'Oise (ferme pédagogique de la Butte-Pinson) que l'association valorise à 45.000 €.

1.1.2.2. Les exonérations de redevances pour occupation temporaire du domaine public

En sa qualité d'association à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général (article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques), MACAQ a bénéficié de 2008 à 2010 d'exonérations de redevances pour occupation temporaire du domaine public à deux titres :

- pour les vide-greniers que l'association organise ;
- pour la « buvette citoyenne » installée en 2010 sur le site du bassin de la Villette de l'opération Paris Plages.

Le tableau qui suit recense les exonérations de redevances pour occupation temporaire du domaine public dont MACAQ a profité sur la période 2008-2010, à partir des données chiffrées fournies par l'association elle-même (l'emplacement attribué gratuitement dans le cadre de l'opération Paris Plages a été valorisé sur la base du tarif applicable aux associations).

Tableau 4 : Exonérations de redevances au profit de l'association MACAQ

Année	Nature	Total (en €)
2008	Exonération vide-greniers	3 344
	Total 2008	3 344
2009	Exonération vide-greniers	5 218
	Total 2009	5 218
2010	Exonération Paris Plages	4 000
	Exonération vide-greniers	6 790
	Total 2010	10 790

(Source association MACAQ)

1.1.2.3. Éléments de synthèse sur les subventions indirectes

Le tableau reproduit ci-dessous fait état de l'ensemble des subventions indirectes accordées par la Ville de Paris à MACAQ de 2008 à 2010.

Tableau 5 : Subventions indirectes de la Ville de Paris à l'association MACAQ (en euros)

Année	Description	Total
	Mises à disposition de locaux	71 280
	Exonération vide-greniers	3 344
	Total 2008	74 624
2009	Mises à disposition de locaux	101 655
	Exonération vide-greniers	5 218
	Total 2009	106 873
	Mises à disposition de locaux	102 600
	Exonération vide-greniers	6 790
	Exonération Paris Plages	4 000
	Total 2010	113 390

(Source Inspection générale)

Les subventions indirectes de la Ville de Paris au profit de l'association MACAQ sont passées de 74.624 € en 2008 à 113.390 € en 2010, soit une progression de près de 52%.

1.1.3. Récapitulatif des aides directes et indirectes fournies par la Ville de Paris à MACAQ

Le tableau qui suit recense l'ensemble des aides directes et indirectes accordées par la Ville de Paris à MACAQ de 2008 à 2010.

Tableau 6 : Aides directes et indirectes de la Ville de Paris à l'association MACAQ

Année	Description	Total (en €)
2008	Subventions Ville et Département de Paris	22 200
	Mises à disposition de locaux	71 280
	Exonération vide-greniers	3 344
	Total 2008	96 824
2009	Subventions Ville et Département de Paris	35 300
	Mises à disposition de locaux	101 655
	Exonération vide-greniers	5 218
	Total 2009	142 173
2010	Subventions Ville et Département de Paris	30 000
	Mises à disposition de locaux	102 600
	Exonération vide-greniers	6 790
	Exonération Paris Plages	4 000
	Total 2010	143 390

(Source Inspection générale)

A la lumière de ce tableau, on constate que les concours de la Ville de Paris (subventions financières et aides en nature) à MACAQ sont passés de 96.824 € en 2008 à 143.390 € en 2010, soit une augmentation de 48%.

1.2. Les prestations de services effectuées par MACAQ pour le compte de la Ville de Paris

1.2.1. La gestion d'équipements municipaux

Par une délibération du Conseil de Paris en date des 13, 14 et 15 décembre 2010 (délibération 2010 DJS 461), le Maire de Paris a été autorisé à signer avec l'association MACAQ un marché de prestations de services sur le fondement de l'article 30 du code des marchés publics pour la gestion du centre d'animation Masséna situé dans la ZAC Paris Rive Gauche du 13^{ème} arrondissement.

Dans sa séance du 18 novembre 2010, la commission d'appel d'offres (CAO) avait en effet estimé que « l'offre financière de MACAQ était très intéressante » et que « le projet global proposé semblait pertinent pour un équipement neuf situé dans un quartier nouveau ».

Le montant nominal de ce marché a été fixé à 2.091.580 € TTC pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2014.

Les rapporteurs constatent que l'association MACAQ a également déposé une offre sur cinq autres marchés publics de la Ville de Paris destinés à désigner un gestionnaire pour les centres d'animation suivants :

- Simon Lefranc (4^{ème} arrondissement) ;
- Censier et Arras (5^{ème} arrondissement) ;
- Saint-Michel (6^{ème} arrondissement) ;
- Valeyre (9^{ème} arrondissement) ;
- Mercoeur (11^{ème} arrondissement).

En septembre 2010, l'association a retiré sa candidature pour le marché concernant le centre d'animation Mercoeur (11^{ème} arrondissement). Quant aux quatre autres centres d'animation, l'offre de MACAQ n'a pas été retenue.

On signalera, par ailleurs, que MACAQ a présenté sa candidature à quatre délégations de service public (DSP) relatives à la gestion des centres d'animation suivants :

- Beaujon (8^{ème} arrondissement) ;
- Mercoeur (11^{ème} arrondissement) ;
- Point du Jour (16^{ème} arrondissement) ;
- Les Abbesses, Hébert, La Chapelle et Binet (18^{ème} arrondissement).

La commission de délégation de service public de la Ville de Paris a systématiquement refusé de retenir la candidature de MACAQ au motif que l'association ne présentait pas les garanties financières nécessaires pour amortir d'éventuelles défaillances du cycle d'exploitation.

MACAQ a formé des recours administratifs (gracieux et hiérarchiques) et contentieux contre les décisions de refus concernant les centres d'animation des 11^{ème} et 18^{ème} arrondissements qui ont été rejetés ou qui ont fait l'objet d'un non-lieu à statuer.

1.2.2. Les autres prestations de services

1.2.2.1. Les prestations de services pour le compte de la Ville de Paris

En 2008, la DUCT a versé une somme totale de 6.475 € à MACAQ pour diverses prestations de nature culinaire effectuées dans le cadre du Forum des Associations 2008.

En 2010, la DJS a payé 350 € à MACAQ pour des affiches et des « flyers » concernant le conseil de la jeunesse du 9^{ème} arrondissement dans le cadre de l'organisation de la Journée de l'Europe.

1.2.2.2. Les prestations de services au profit des mairies d'arrondissement et des conseils de quartier

En 2008, la mairie du 2^{ème} arrondissement a versé 4.500 € à MACAQ pour l'animation d'un vide-grenier et des 10 km Paris Centre.

En 2009, la mairie du 18^{ème} arrondissement a payé à MACAQ 3.610 € pour des prestations de services concernant un spectacle de clown et le bal des pompiers. La même année, une somme de 5.000 € lui a été versée par la mairie du 20^{ème} arrondissement pour diverses prestations relatives à la réalisation d'un char pour le Carnaval de Paris.

En 2010, MACAQ a reçu :

- 452 € de la mairie du 2^{ème} arrondissement (fourniture de supports de communication pour le vide-grenier) ;
- 1.750 € de la mairie du 3^{ème} arrondissement (animation d'un atelier de confection de costumes pour le Carnaval de Paris) ;
- 8.250 € de la mairie du 9^{ème} arrondissement (animation d'un vide-grenier et d'un village associatif dans le cadre de la Journée de l'Europe) ;
- 500 € (prestations culinaires) et 4.450 € (préparation d'un char pour le Carnaval de Paris) de la mairie du 20^{ème} arrondissement.

Les prestations de services susmentionnées ont été financées sur les états spéciaux d'arrondissement (ESA) des mairies concernées.

1.2.3. Récapitulatif des prestations de services effectuées par MACAQ pour la Ville de Paris

Le tableau qui suit résume l'ensemble des prestations de services assurées par MACAQ pour la Ville de Paris entre 2008 et 2010.

Tableau 7 : Prestations réalisées par l'association MACAQ au profit de la Ville de Paris (en euros)

Exercice comptable	Groupe d'autorisation (I/F)	Direction gestionnaire	Compte budgétaire	Montant comptable liquidé
2008	Fonctionnement	Mairie 2ème	Autres services extérieurs	4 500,00
2008	Fonctionnement	DUCT	Forum des associations	6 475,00
Total 2008				10 975,00
2009	Fonctionnement	Mairie 18ème	Autres services extérieurs	3 610,00
2009	Fonctionnement	Mairie 20ème	Autres services extérieurs	5 000,00
Total 2009				8 610,00
2010	Fonctionnement	DJS	Catalogues et imprimés	350,00
2010	Fonctionnement	Mairie 2ème	Catalogues et imprimés	452,00
2010	Fonctionnement	Mairie 3ème	Autres services extérieurs	1 750,00
2010	Fonctionnement	Mairie 9ème	Autres services extérieurs	8 250,00
2010	Fonctionnement	Mairie 20ème	Réceptions	500,00
2010	Fonctionnement	Mairie 20ème	Autres services extérieurs	4 450,00
Total 2010				15 752,00
Total				35 337,00

(Source Inspection générale)

Sur la période 2008-2010, les achats de prestations de services à MACAQ ont été principalement réalisés par les mairies d'arrondissement dans le cadre d'opérations d'animation locale (vide-greniers, Carnaval de Paris, Journée de l'Europe, etc.). Ils ont représenté sur l'ensemble de ces trois années une dépense totale cumulée de 35.337 €. Ce montant devrait nettement augmenter en 2011 du fait de l'attribution du marché de gestion du centre d'animation Masséna.

2. UTILISATION DES SUBVENTIONS PARISIENNES PAR MACAQ

2.1. Bref panorama des activités de l'association MACAQ

L'association MACAQ développe des activités multiples et variées notamment dans le domaine de l'animation socioculturelle de quartier et dans celui des solidarités de proximité.

On trouvera dans les lignes qui suivent un bilan synthétique de ses actions qui distingue, d'une part, celles qui se déroulent au 123 rue de Tocqueville et, d'autre part, celles qui se situent hors des locaux du siège de l'association.

2.1.1. Les activités qui ont lieu 123 rue de Tocqueville

Elles peuvent se regrouper autour de cinq pôles principaux :

- Les cours et ateliers. Ils sont destinés aux habitants du quartier, et notamment aux jeunes (12 / 25 ans), qui peuvent y participer gratuitement ou moyennant le versement d'un tarif très modique. L'animation est assurée par des bénévoles ou par des militants associatifs. L'éventail de l'offre est assez large : salsa, guitare, modelage, atelier d'écriture, théâtre, initiation au mime, capoeira, cours de langue (turc, arabe, japonais, langue des signes), atelier de prise de parole en public, etc. En moyenne, sur une année scolaire, une centaine de personnes environ fréquentent ces cours et ateliers de manière assidue.
- Les « activités citoyennes ». Dans cette catégorie, on trouve notamment les conférences et les ciné-débats, les cours d'éducation citoyenne, les soirées électorales, les permanences Réseau Education Sans Frontières (RESF), les points d'information sur les toxicomanies et les maladies sexuellement transmissibles (MST), etc.
- Les « friperies solidaires ». Une fois par mois, MACAQ organise dans ses locaux une vente de vêtements, livres, jouets, etc. récupérés auprès de partenaires ou d'habitants du quartier pour financer ses projets de développement en Afrique. Les prix pratiqués dans le cadre de ces braderies sont extrêmement bas.
- L'aide aux associations, aux groupements politiques, aux porteurs de projets et aux artistes. Elle prend la forme de prêt de salles (salles de réunion pour les associations et les groupements politiques, salles de répétition pour les artistes), de conseils, d'assistance en matière de démarches administratives, de mise à disposition de matériels notamment informatiques. Les bénéficiaires de l'aide de MACAQ ne rétribuent pas l'association pour ses services, mais lui apportent en échange leur savoir-faire ou leur expertise : les créatrices de mode hébergées 62 rue Binet participent ainsi au tri des vêtements vendus lors des friperies solidaires ; de même, les associations et les artistes accueillis en

résidence interviennent gratuitement lors des manifestations organisées par MACAQ (vide-greniers, carnivals, etc.).

- **Le « café-restaurant solidaire ».** Géré par une association *ad hoc* (Zou and Co), il accueille principalement des personnels de MACAQ (salariés, stagiaires, etc.) et des usagers (participants aux cours), mais il est également accessible aux habitants du quartier auxquels il offre un espace de convivialité et un lieu où il est possible de consommer des produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Le café-restaurant fonctionne d'ailleurs en lien avec une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP de Tocqueville). Il comporte un espace numérique où trois ordinateurs reliés à Internet sont mis gratuitement à disposition du public. Il sert aussi de cadre à un certain nombre d'événements culturels (expositions, concerts, etc.).

2.1.2. Les activités qui ont lieu hors les murs

MACAQ organise ou co-organise dans le 17^{ème} arrondissement, sur le territoire parisien, en banlieue ou en Afrique des manifestations et des opérations en lien avec son objet social et notamment :

- **des spectacles et des concerts** (c'est le cas, par exemple, à la Station ou dans des festivals ou des salles de concerts comme le New Morning ou la Baleine Blanche⁹) ;
- **des carnivals** (Carnaval Arc-en-ciel dans le quartier des Hauts de Malesherbes, Carnaval de Paris dont la dernière édition s'est déroulée le 6 mars 2011, etc.) ;
- **des vide-greniers** (MACAQ, qui a acquis en la matière une certaine expérience, organise des vide-greniers aux Batignolles, aux Epinettes ou boulevard Pereire¹⁰, mais aussi dans d'autres quartiers parisiens. Ces vide-greniers comportent des animations festives et militantes en plus de la location de stands réservés aux habitants et aux associations des quartiers concernés. Selon les responsables de l'association, ils rassembleraient chacun de 500 à 40.000 visiteurs) ;
- **des ateliers d'initiation à l'agriculture, des actions d'éducation à l'environnement et des pique-niques** dans la ferme pédagogique de la Butte-Pinson ;
- **des accueils d'artistes en résidence** (62 rue Binet, la Station, ferme pédagogique de la Butte-Pinson) ;

⁹ Depuis 2006, MACAQ est titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles.

¹⁰ Les élus de la mairie du 17^{ème} arrondissement rencontrés lors de l'audit ont indiqué aux rapporteurs que les vide-greniers organisés par MACAQ dans l'arrondissement se déroulaient dans des conditions critiquables (occupation d'espaces non autorisés, détritus laissés sur la voie publique après la manifestation, propagande politique). On notera toutefois que la mairie du 17^{ème} arrondissement a toujours émis jusqu'à présent un avis favorable à la tenue de ces vide-greniers.

- des projets de développement en Afrique (mise en place d'un centre d'alphabétisation pour femmes au Mali, mission de prévention SIDA au Sénégal, etc.).

On notera enfin que l'association MACAQ a été présente en 2010 sur le site du bassin de la Villette de l'opération Paris Plages où elle a tenu une « buvette citoyenne » et proposé diverses animations.

2.2. Analyse de l'usage fait par MACAQ des subventions allouées par la Ville de Paris

2.2.1. Remarques liminaires sur la comptabilité de l'association MACAQ

En tant qu'association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, MACAQ est soumis au plan comptable des associations et fondations adopté par le Conseil National de la Comptabilité en 1998.

La comptabilité de l'association est tenue par le cabinet d'expertise comptable AUDIREX Communication. Elle n'est pas contrôlée, en revanche, par un commissaire aux comptes. Si, du fait de sa taille, l'association MACAQ n'était pas légalement tenue, pour les exercices examinés (2008, 2009 et 2010), de désigner un commissaire aux comptes, elle s'est toutefois volontairement imposée cette contrainte en vertu de l'article 24 de ses statuts qui stipule : « *Les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par deux commissaires aux comptes. Ceux-ci sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont rééligibles. Ils doivent présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes un rapport écrit sur leurs opérations de vérifications.* »

Interrogés par les rapporteurs sur le non-respect de cette obligation statutaire, les responsables de l'association ont convenu de cette anomalie tout en précisant que l'expert comptable avait été missionné pour leur proposer un commissaire aux comptes, d'autant que dès 2011, avec l'attribution de la gestion du centre d'animation Masséna, MACAQ dépassera les seuils rendant obligatoire une telle désignation.

A l'avenir, il serait donc souhaitable que l'association modifie l'article 24 de ses statuts en précisant que les comptes sont examinés par un (et non deux) commissaire aux comptes, afin de ne pas lui faire supporter de charges inutiles. L'article 20 des statuts relatif à l'assemblée générale ordinaire qui prévoit dans son paragraphe 3 que « *les commissaires aux comptes donnent lecture de leur rapport de vérification* » devra également être modifié, ainsi que le paragraphe 6 du même article aux termes duquel : « *L'Assemblée Générale Ordinaire désigne également, pour un an, les deux commissaires aux comptes* ».

On notera par ailleurs qu'aucune assemblée générale ordinaire ne s'est tenue en 2010, de sorte que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 n'ont pu être approuvés par cette instance conformément à l'article 20 des statuts.

Au delà de ces carences statutaires, les rapporteurs ont constaté que la comptabilité de l'association présentait un caractère très artisanal : classement approximatif, absence de comptabilité analytique sérieuse, retards importants de saisie, absence de suivi approprié des factures émises, etc. La petite taille de la structure est sans doute responsable de cette situation. L'absence de réelle compétence interne dans le domaine

comptable et financier, conjuguée à une forte rotation des personnels, explique également ce manque de professionnalisme et a compliqué l'examen des comptes et des pièces comptables durant l'audit. Ce constat a d'ailleurs été confirmé par le cabinet d'expertise comptable en charge de la comptabilité depuis 4 ans qui éprouve lui aussi des difficultés pour affecter correctement les opérations initiées par MACAQ.

Les responsables de l'association semblent avoir pris la mesure des insuffisances actuelles et ont indiqué que le recrutement récent du directeur du centre d'animation Masséna devrait permettre, dans l'attente de l'ouverture de cet équipement au public, d'améliorer les procédures comptables et de mettre en place une organisation plus professionnelle de la comptabilité.

Dans le cadre de leur mission, les rapporteurs ont travaillé sur les exercices 2008, 2009 et 2010. Les comptes de l'année 2009, bien que non approuvés par l'assemblée générale ordinaire, étaient finalisés à la date du présent rapport. Les comptes des exercices 2008 et 2009 laissent penser que l'expert comptable n'a pas une compréhension complète des opérations initiées par l'association et qu'il lui est difficile de rattacher correctement les opérations (remises de chèques, dépôts ou retraits d'espèces, paiements, etc.) aux activités conduites par l'association. Témoigne de cette difficulté l'existence dans les comptes 2009 de trois comptes « adhésions » (708250, 740000, 742000), de deux comptes « parrainage » (741500 et 743000) et d'une distinction archaïque et sans fondement évident entre les comptes 70700 (« ventes de marchandises »), 708155 (« recettes des stands »), 708350 (« friperies ») et 708360 (« vide-greniers »). Un autre exemple reflète bien l'imprécision des comptes : le compte 741600 intitulé « subventions Ville de Paris » présente un montant de 10.000 € en 2008 et 0 € en 2009, alors que la collectivité parisienne a versé des subventions qui se sont respectivement élevées à 22.200 € et 35.300 €. Dernier exemple, enfin : le grand livre distingue deux livrets bleus au Crédit Mutuel (comptes 512400 et 512600), alors que MACAQ ne possède qu'un seul livret dans cette banque.

Lors de l'audit, les comptes de l'exercice 2010 n'étaient pas arrêtés et les rapporteurs n'ont pu disposer que d'une balance générale très provisoire éditée le 7 mars 2011.

Dans ces conditions et au regard de la multiplicité des comptes bancaires de l'association¹¹, du nombre très important d'opérations en attente ou mal affectées, des retards importants de saisie, il leur a été difficile d'appréhender avec aisance la solidité financière de l'association et la correcte affectation des charges et des produits.

2.2.2. L'utilisation des subventions de la Ville de Paris

Les aides financières de la Ville de Paris à MACAQ ont été attribuées pour des projets spécifiques (projet Mali, chantier éducatif au Sénégal, ateliers VVV) ou sur la base de conventions d'objectifs de deux ans. La dernière en date (signée le 16 octobre 2009 pour la période 2009-2010) stipule qu'elle a pour objet « *de soutenir et d'aider à la réalisation* :

¹¹ MACAQ dispose de 8 comptes bancaires : 2 comptes au Crédit du Nord dont un compte livret, 4 comptes au Crédit mutuel (dont un livret) et 1 compte au Crédit Coopératif. A ces comptes en France s'ajoute un compte bancaire récemment ouvert au Mali.

- *des activités de l'association en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens de 13 à 30 ans ;*
- *de ses activités culturelles et notamment de l'organisation du Carnaval de Paris ;*
- *d'un programme de mise aux normes des systèmes de sécurité incendie des locaux mis à disposition de l'association au 123 rue de Tocqueville ».*

Les rapporteurs se sont donc efforcés d'établir le bilan financier de chaque opération fléchée soutenue par la Ville de Paris (projet Mali, chantier éducatif au Sénégal, ateliers VVV, Carnaval de Paris) en s'appuyant sur les données comptables et extracomptables fournies par l'association¹².

Pour ce qui est des « activités de l'association en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens de 13 à 30 ans », l'absence d'outils de suivi des actions organisées en direction de ces publics n'a pas permis de déterminer les ressources que MACAQ y consacre, ni les charges qui s'y rapportent.

Enfin, concernant la subvention d'équipement allouée par la DJS pour la mise aux normes des systèmes de sécurité incendie (2.500 € touchés par MACAQ en janvier 2011), les rapporteurs notent qu'elle a été versée au vu de factures produites par l'association dont le montant total s'élève seulement à 1.306,26 €.

S'agissant des subventions indirectes (mise à disposition de locaux au 123 rue de Tocqueville et au 62 rue Binet, exonérations de redevances pour occupation du domaine public), il ne serait possible d'en apprécier exactement la contrepartie que dans le cadre d'un audit approfondi¹³. On peut simplement constater que leur attribution a diminué d'autant les charges globales de fonctionnement de l'association et l'a aidée à réaliser ses différentes activités, lesquelles seraient certainement compromises sans la mise à disposition du 123 rue de Tocqueville.

¹² Les chiffres figurant dans le présent rapport doivent être considérés avec précaution car les recoupements entre les mouvements observés sur les comptes bancaires, les chiffres retenus par la comptabilité et enfin les éléments communiqués par les responsables de l'association ont fait parfois apparaître des divergences. S'agissant des éléments fournis par les responsables de l'association, les chiffres eux-mêmes ne sont pas apparus totalement stabilisés et ont été modifiés à plusieurs reprises tout au long de la mission qui s'est déroulée durant le mois de mars 2011. S'ajoute à cette confusion, l'existence d'associations partenaires qui pour certaines d'entre elles ont leur siège rue de Tocqueville ou y reçoivent leurs courriers et dont certains personnels, salariés de MACAQ, assurent parfois l'administration. De même, les personnels bénévoles de MACAQ ont parfois des activités pour le compte de ces associations partenaires dont ils ont été ou sont encore salariés. Dans ces circonstances, les responsables de l'association eux-mêmes ont pu dans certains cas indiquer dans un premier temps que telle opération avait été conduite par MACAQ avant de devoir constater qu'elle avait été portée par une autre association : il en a été ainsi pour l'achat d'une camionnette, pour des dépenses courantes ou pour l'octroi de subventions. Les comptes bancaires de certaines associations partenaires ont également pu être retrouvés dans les classeurs de banque de MACAQ, ce qui témoigne incontestablement d'une certaine promiscuité.

¹³ Les rapporteurs sont toutefois parvenus à dresser le bilan financier de la participation de MACAQ à l'opération Paris Plages en 2010.

2.2.2.1. Bilan du projet de solidarité internationale au Mali

La DGRI a dégagé une enveloppe de 8.000 € en 2009 pour la réalisation d'un projet intitulé « *centre d'apprentissage professionnel pour les femmes au Mali et appui aux initiatives locales au Mali et mise en réseau inter-associative en France.* »

D'autres partenaires extérieurs à la Ville ont soutenu ce projet : d'après les éléments fournis par l'association, la Fondation RAJA Danièle MARCOVICI a apporté 7.920 € en 2010 et la Région Ile-de-France a versé 10.000 €. De son côté, l'association Solidarité laïque (Ligue de l'Enseignement) a versé 1.680 € au titre de l'opération « *pas d'éducation, pas d'avenir* ». Le COSOG (CDC Tiers Monde) a participé à hauteur de 2.000 €. Enfin, et plus récemment (début 2011), la fondation SIGMA a versé 5.000 € à l'association pour soutenir cette opération.

Au total, les financements directs reçus pour ce projet se sont donc élevés à 34.600 €.

A ceux-ci s'ajoutent le montant des recettes des vide-greniers et surtout des friperies solidaires qui sont exclusivement dédiées aux projets de solidarité internationale de MACAQ. Ces derniers produits ne sont pas clairement identifiés en comptabilité¹⁴ et il n'est donc pas matériellement possible d'en déterminer le montant avec précision. La personne en charge du pôle solidarité internationale a cependant bénéficié pour ce projet d'une quote-part des recettes de friperies 2008 et 2009 de 8.800 € sous l'intitulé « *fonds propres* ».

Les sommes dédiées à la construction et au fonctionnement du centre d'apprentissage professionnel pour les femmes au Mali s'élèvent donc à 43.400 €.

L'association a fourni aux rapporteurs les pièces comptables (factures) relatives à cette opération ainsi qu'un bilan des dépenses. Ces dépenses (7.207 €), numérotées et classées avec soin, prennent en compte les factures payées sur place par l'association entre le 17 février et le 1^{er} avril 2010. D'autres dépenses (10.880 €) ont été affectées à cette opération. Il s'agit principalement des dépenses de personnel en France et au Mali. Au total, les dépenses enregistrées à ce jour s'élèvent à 18.087 €.

Tableau 8 : Bilan financier du centre d'apprentissage au Mali (en euros)

Charges		Produits	
Dépenses Paris et Mali	18 087	Subvention Ville de Paris	8 000
		Subvention Fondation Raja	7 920
		Subvention Région IDF	10 000
		Subvention COSOG	2 000
		Subvention Ligue enseignement	1 680
		Subvention fondation SIGMA	5 000
		Produits des friperies	8 800
TOTAL	18 087	TOTAL	43 400

(Source Inspection générale)

¹⁴ A titre d'exemple, le montant des produits des friperies (compte 708350) qui figure au bilan et au grand livre 2009 s'élève à 8.788 € alors que les responsables de l'association font état de recettes d'un montant de 27.454,50 €. La différence a été imputée sur d'autres comptes de classe 7.

Le centre (un bâtiment de 90 m²) est aujourd'hui construit et meublé, quelques travaux de finition restant encore à réaliser. Le projet connaît cependant des retards liés à la situation géopolitique, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ayant demandé dans un courrier du 7 février 2011 de rapatrier l'ensemble des volontaires en mission au Mali et au Niger. Le centre devrait cependant ouvrir prochainement.

Il apparaît ainsi que l'opération qui est en cours dispose encore de 25.313 € qui devraient permettre de faire fonctionner le centre pendant une année avant de passer le relais à une organisation locale.

Les rapporteurs signalent enfin que la convention signée avec la DGRI prévoyait la remise d'un rapport intermédiaire dans les six mois suivant l'octroi du label « Paris Co-développement Sud » et que ce rapport n'avait toujours pas été remis à la Ville en mars 2011. L'association est consciente du retard pris dans la production de ce document et a fourni aux rapporteurs une note d'étape qui sera étoffée et devrait parvenir prochainement à la direction concernée.

2.2.2.2. Bilan du projet de chantier éducatif au Sénégal

En 2008, l'association MACAQ a reçu une subvention du Département de Paris d'un montant de 10.000 € afin de permettre à 10 jeunes adultes de 18 à 25 ans principalement issus de quartiers « politique de la ville » et susceptibles d'avoir un projet professionnel en rapport avec le chantier (bâtiment, cuisine, etc.) de participer à un chantier éducatif au Sénégal. Pendant trois semaines, au mois de décembre 2008, les jeunes ont aidé à la construction d'une structure polyvalente destinée à accueillir un jardin d'enfants et un centre socioculturel à Sebi Ponty dans la banlieue de Dakar.

Ce projet, qui a reçu un soutien de la Région Ile-de-France (2.459 €) à travers la Fondation Léo Lagrange et de la Préfecture de Paris (7.000 €) au titre du VVV Solidarité internationale, s'inscrit dans un objectif de prévention et d'insertion en direction des jeunes. Il visait en particulier à « *favoriser la circulation des personnes et des idées de paix par les échanges internationaux, contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires français à la réalisation de travaux civils d'intérêt général, de permettre à des jeunes de prendre conscience des problématiques des pays du Sud, de permettre la rencontre interculturelle dans une dynamique de découverte volontaire des autres, de favoriser la compréhension mutuelle par l'apprentissage de la découverte et du respect de la différence, de promouvoir un projet éducatif encourageant une citoyenneté active des personnes pour une solidarité démocratique, solidaire et participative et enfin, de soutenir la valorisation et la confiance en soi des jeunes participant au projet* ».

Tableau 9 : Bilan financier du chantier éducatif au Sénégal (en euros)

Charges		Produits	
Achats	9 810	Subvention Département de Paris	10 000
Services externes	8 689	Subvention Préfecture de Paris	7 000
Frais de personnel	5 250	Subvention Région IDF	2 459
TOTAL	23 749	TOTAL	19 459

(Source Inspection générale)

Le poste « services externes » regroupe principalement (6.339 €) les dépenses liées au transport aérien, tandis que les « achats » concernent pour l'essentiel des matériaux de

construction. Quant au poste « frais de personnel », il couvre notamment la rémunération des personnels locaux recrutés par MACAQ.

Par ailleurs, de manière extracomptable, car ces charges n'ont pas donné lieu à des flux financiers, l'association MACAQ a valorisé 10.000 € de secours en nature, 25.000 € de mises à disposition gratuite de biens et prestations et 40.000 € de personnel bénévole, soit au total 75.000 €.

Dans les faits, ce sont 8 jeunes âgés de 21 à 25 ans, dont 6 issus de quartiers « politique de la ville » qui ont participé au projet.

2.2.2.3. Bilan de l'atelier Ville Vie Vacances 2008

Le dispositif « Ville Vie Vacances » s'inscrivant à la convergence de plusieurs politiques sectorielles (prévention de la délinquance, prévention générale et protection de l'enfance et de la jeunesse) est piloté et mis en œuvre par une cellule départementale présidée par le Maire de Paris, le Préfet de Paris et le Préfet de Police de manière à mieux articuler les services de l'Etat et ceux de la collectivité parisienne. Mis en place au début des années 80 sous la dénomination « Opération prévention été », il donne lieu chaque année à un programme d'actions portées par le tissu associatif parisien au profit de jeunes Parisiens en difficulté qui ne partent pas en vacances ou qui ne peuvent s'inscrire dans le cadre de structures de droit commun lors des vacances scolaires.

En 2008, l'association MACAQ a reçu une subvention du Département de Paris d'un montant de 3.200 € dans le cadre du programme VVV (auquel ont participé cette année-là 88 associations). Elle a en outre perçu 1.825 € de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) qui co-finance ce dispositif.

Les sommes réunies par MACAQ ont permis d'organiser un atelier de marionnettes géantes.

Tableau 10 : Bilan financier de l'atelier VVV 2008 (en euros)

Charges		Produits	
Prestations d'animation	1 650	Subvention Département de Paris	3 200
Achat matériels	785	ACSE	1 825
Goûters enfants et repas	94		
Services externes	250		
Location matériel	156		
Frais postaux et telecom.	52		
Communication	279		
Personnel	3 600		
TOTAL	6 866	TOTAL	5 025

(Source Inspection générale)

L'atelier VVV a donc été déficitaire pour MACAQ qui sollicitait à l'origine une participation du Département de 9.773 €. On notera que l'association a également valorisé dans ses comptes extracomptablement 10.500 € au titre de l'apport de matériel et du personnel bénévole mobilisé pour cette opération.

2.2.2.4. Bilan des ateliers Ville Vie Vacances 2009

En 2009, l'association MACAQ a été retenue avec 88 autres associations pour participer au dispositif « Ville Vie Vacances » et a reçu à ce titre une subvention du Département de Paris d'un montant de 4.800 € pour organiser au cours de l'été 2009 divers ateliers (radio, arts de la rue, clown, iconographie, arts du cirque et de la magie, etc.). Elle a également perçu au titre de ce programme une subvention de 3.000 € de l'Etat.

Tableau 11 : Bilan financier des ateliers VVV 2009 (en euros)

Charges		Produits	
Prestations d'animation	300	Subvention Département de Paris	4 800
Achat matériels	801	ACSE	3 000
Goûters enfants et repas	150		
Services externes	750		
Personnel	5 862		
TOTAL	7 863	TOTAL	7 800

(Source Inspection générale)

MACAQ a accueilli une centaine d'enfants âgés de 8 à 18 ans, dont un nombre important fréquentaient le centre de loisirs de l'école Berthier situé à proximité de ses locaux.

L'opération VVV 2009 a été équilibrée pour MACAQ. Comme l'année précédente, l'association a valorisé dans ses comptes extracomptablement 10.500 € au titre de l'apport de matériel et du personnel bénévole mobilisé pour cette opération.

2.2.2.5. Bilan du Carnaval de Paris 2009

L'association MACAQ a reçu en 2009 10.000 € de la DAC pour l'organisation du Carnaval de Paris dans le cadre de la convention d'objectifs de deux ans signée avec la Ville de Paris.

Tableau 12 : Bilan financier du Carnaval de Paris 2009 (en euros)

Charges		Produits	
Protection civile	1 415	Subvention Ville de Paris	10 000
Achats divers	10 037	Emplois aidés (Etat)	4 200
Personnel et charges	13 350	Autres produits	2 280
TOTAL	24 802	TOTAL	16 480

(Source Inspection générale)

D'un point de vue strictement financier, cette manifestation est apparue très déficitaire pour l'association (-8.300 € environ), même si elle contribue incontestablement à son rayonnement.

Comme pour les autres opérations, l'association a valorisé des charges qui n'ont pas fait l'objet de décaissements et n'ont par conséquent pas été comptabilisées. Ces apports en nature qu'elle estime pour cette manifestation à 21.220 € représentent pour moitié des mises à disposition de personnels bénévoles et pour l'autre moitié des mises à disposition de biens et services.

2.2.2.6. Bilan de la participation à Paris Plages 2010

MACAQ a participé pour la première fois en 2010 à Paris Plages *via* l'installation d'une « buvette citoyenne » sur le site du bassin de la Villette.

Cette manifestation, qui a conféré à l'association une certaine notoriété en dehors de son périmètre géographique du 17^{ème} arrondissement, s'est révélée lucrative (+7.500 €) et a permis à MACAQ de fournir du travail à des personnes en difficulté et de les rémunérer. En contrepartie de certaines de ces embauches, l'association a perçu des aides à l'emploi qu'elle a spontanément affectées aux produits de cette opération.

Tableau 13 : Bilan financier de la participation à Paris Plages (en euros)

Charges		Produits	
Achat restauration et brasserie	26 915	Ventes de marchandises	68 610
Prestations de service, locations..	9 194	Emplois aidés	3 450
Personnel	28 420		
TOTAL	64 529	TOTAL	72 060

(Source Inspection générale)

Signalons enfin que l'association MACAQ a valorisé les apports en nature pour cette opération à 12.300 € répartis de la manière suivante : 4.800 € pour le personnel bénévole, 3.500 € pour les prestations en nature et 4.000 € représentés par l'exonération de la redevance liée à l'occupation du domaine public.

CONCLUSION

MACAQ est une association foisonnante d'idées et politiquement engagée qui a contribué à redynamiser une partie du 17^{ème} arrondissement, notamment en proposant des activités socioculturelles pour les habitants de son quartier d'implantation et en organisant des animations sur l'espace public.

C'est à ce titre qu'elle a été soutenue par la Ville de Paris qui lui a apporté à la fois des aides financières et des concours en nature (mise à disposition de locaux au 123 rue de Tocqueville dans le 17^{ème} arrondissement et au 62 rue Binet dans le 18^{ème} arrondissement, exonération de redevances pour occupation temporaire du domaine public) pour un montant global évalué à 143.390 € en 2010.

On constate que l'association a également réussi à mobiliser l'intérêt d'autres personnes privées et publiques (Etat, Région Ile-de-France, etc.) pour financer ses différents projets en matière de réparation pénale, d'insertion sociale et professionnelle, de lutte contre les discriminations et d'aide au développement.

Au cours des trois dernières années, MACAQ a connu une croissance importante (ses produits d'exploitation ont plus que doublé entre 2008 et 2010, passant de 156.271 € à 326.973 €¹⁵) qui s'est traduite à la fois par une extension de son périmètre géographique à l'ensemble du territoire parisien et à la banlieue (vide-greniers, carnivals) et par un développement de ses activités de prestataire de services (candidatures à plusieurs marchés et délégations de service public pour gérer des centres d'animation de la Ville de Paris).

Cette croissance nécessite évidemment une véritable professionnalisation de l'association qui doit impérativement améliorer ses procédures comptables et financières et renforcer ses compétences internes en la matière.

Du côté de la Ville de Paris, il est indispensable que le soutien apporté à l'association MACAQ soit mis en cohérence avec les activités effectives que celle-ci développe dans le cadre de son objet social (accueil d'autres associations) ou pour augmenter ses ressources propres (activités commerciales sans but lucratif comme les « friperies solidaires »), ce qui implique de redéfinir les conditions juridiques de la mise à disposition des locaux du 123 rue de Tocqueville.

Par ailleurs, il serait souhaitable que, d'ici 2014, l'association soit soumise à un audit complet qui permettrait d'effectuer un examen plus en profondeur de sa situation juridique et financière et de vérifier que la comptabilité a été normalisée.

¹⁵ Voir tableau n° 2 (page 7).

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Concernant l'association MACAQ :

- Recommandation n° 1 : Modifier les statuts de l'association (articles 20 et 24) de telle sorte qu'ils prévoient la vérification des comptes par un seul commissaire aux comptes.
- Recommandation n° 2 : Désigner un commissaire aux comptes avant fin 2011.
- Recommandation n° 3 : Faire approuver les comptes 2009 par l'assemblée générale ordinaire.
- Recommandation n° 4 : Renforcer les compétences internes en matière de comptabilité.
- Recommandation n° 5 : Professionnaliser les procédures comptables et financières, notamment en mettant en place une véritable comptabilité analytique.
- Recommandation n° 6 : Fournir à la Ville de Paris la totalité des justificatifs liés au versement de la subvention d'équipement de 2.500 € dès que les travaux de mise en sécurité du bâtiment auront été achevés.

Concernant la Ville de Paris :

- Recommandation n° 7 : Conclure un avenant à la convention d'occupation précaire du 123 rue de Tocqueville du 5 novembre 2010 afin de rétablir le cadre juridique défini par l'avenant de juillet 2008 et régler la question de l'accueil des autres associations et des groupements politiques.
- Recommandation n° 8 : Fixer rapidement *via* l'adoption d'une délibération du Conseil de Paris le montant de la redevance exigée de MACAQ au titre de la mise à disposition précaire des locaux du 62 rue Binet.
- Recommandation n° 9 : Soumettre l'association MACAQ à un audit complet d'ici 2014.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Ville de Paris :

- Jean-Didier BERTHAULT, conseiller de Paris ;
- [.....], directrice de cabinet de l'adjoint au Maire chargé de la jeunesse ;
- [.....], chef de cabinet de la maire du 17^{ème} arrondissement ;
- Brigitte KUSTER, maire du 17^{ème} arrondissement ;
- [.....], conseillère au cabinet du Maire ;
- [.....], sous-directeur de la jeunesse (DJS) ;
- Françoise de PANAFIEU, conseillère de Paris ;
- Valérie PAPAREMBORDE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement chargée de la jeunesse et des sports ;
- Richard STEIN, conseiller de Paris ;
- [.....], directeur adjoint de cabinet du Maire ;

Association MACAQ :

- [.....] , directeur du centre d'animation Masséna ;
- Julien BOUCHER, directeur général ;
- [.....], chargée de mission ;
- [.....], président ;
- [.....], chargée de mission Pôle Solidarité Internationale ;
- [.....], responsable de la ferme pédagogique de la Butte Pinson ;
- [.....], aide-comptable ;
- [.....], administrateur ;

Autres personnes rencontrées :

- [.....], associée du cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes AUDIREX Communication ;
- [.....], aide-comptable au cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes AUDIREX Communication.

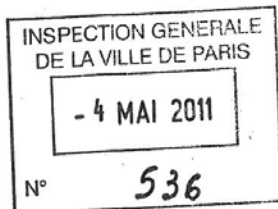
PROCEDURE CONTRADICTOIRE

Dans le cadre de la procédure contradictoire en vigueur à l'Inspection Générale, le rapport provisoire d'audit de l'utilisation des subventions perçues par l'association MACAQ a été transmis le 7 avril 2011 à la directrice de la jeunesse et des sports, au directeur de l'immobilier, de la logistique et des transports et au président de l'association concernée.

- La réponse au rapport provisoire de la direction de la jeunesse et des sports a été reçue le 4 mai 2011.
- La réponse au rapport provisoire de l'association MACAQ a été reçue le 11 mai 2011.
- La réponse au rapport provisoire de la direction de l'immobilier, de la logistique et des transports a été reçue le 12 mai 2011.

Réponse au rapport provisoire
de la directrice de la jeunesse et des sports en date du 27 avril 2011

Bureau de l'Accès à l'Autonomie des Jeunes



N/Réf :

Paris, 27 AVR. 2011

Note à l'attention de : Madame
Directrice de l'Inspection Générale

Objet : Les Macaq Troubadours

Ref : Votre rapport provisoire du 7 avril 2011

J'ai bien pris note des recommandations du rapport provisoire de l'audit de l'utilisation des subventions perçues par l'association Les Macaq Troubadours remis par l'Inspection générale le 7 avril dernier.

Concernant la recommandation n°6 et la subvention d'équipement d'un montant de 2 500 € perçue par l'association, la DJS va relancer Les Macaq Troubadours afin d'obtenir les justificatifs complémentaires à ceux fournis (1 036,26 euros).

Dans l'hypothèse où l'association se verrait dans l'incapacité de produire ces pièces, un remboursement du trop perçu sera exigé par la Ville.

Suivant la recommandation n°7, la DJS travaille à l'élaboration d'un avenant à la convention d'occupation à titre précaire du 123 rue de Tocqueville du 5 novembre 2010 afin de rétablir comme préconisé le cadre juridique défini par l'avenant de juillet 2008 et régler la question de l'accueil des autres associations.

Telles sont les informations que je souhaitais vous communiquer.

Directrice de la Jeunesse et des Sports

Réponse au rapport provisoire
du président de l'association MACAQ en date du 9 mai 2011



Paris, le lundi 9 mai 2010
Madame la Directrice,

Je vous remercie pour le travail accompli par l'Inspection Générale de la Ville de Paris au sujet de notre association. Je suis certain que le rapport qui s'ensuivra contribuera à dissiper les malentendus qui se sont récemment fait jour sur nos activités. Nous tenons déjà à vous adresser, à vous et à l'ensemble de vos services, tous nos remerciements pour le travail que vous avez été amené à produire dans le cadre de cet audit dans notre structure.

La rédaction du rapport provisoire que vous nous avez remis appelle cependant quelques observations de notre part, que je vous prie de trouver ci-dessous.

En premier lieu le rapport provisoire mentionne à plusieurs reprises l'absence de comptabilité analytique et formule même en recommandation n°5 la nécessité de mettre en place une telle comptabilité analytique. Comme vos inspecteurs ont pu le constater, Macaq s'est doté d'un tel outil il y a deux ans déjà et l'ensemble de nos dépenses sont ainsi traitées. Il est vrai que cette comptabilité mériterait, d'une part, d'être étendue à nos recettes et, d'autre part, d'être suivie régulièrement par notre cabinet comptable qui devrait ainsi pouvoir établir de façon régulière des états analytiques. Le rapport gagnerait en précision s'il formulait la recommandation d'achever la mise en place de la comptabilité analytique et d'assurer sa mise à jour et son suivi régulier.

Votre rapport provisoire mentionne également en page 3 la présence de 66 stagiaires et le compare au nombre de 8 salariés. Cette comparaison, pour prendre tout son sens, mériterait de compter la présence de stagiaires en équivalent temps plein, afin de ne pas en surévaluer le nombre, dans la mesure où partie de ces stages sont de courte ou très courte durée (jusqu'aux stages en entreprise pour élèves en classe de 3^e d'une durée d'une semaine). Le rapport gagnerait ainsi en précision s'il précise qu'une fraction importante de ces stagiaires sont des lycéens des filières professionnelles qui peinent souvent à trouver des stages et que notre association s'est fixé comme objectif d'accueillir de façon inconditionnelle. A titre d'information, les 66 stagiaires reçus en 2010 représentent un total de 424 semaines cumulées, soit 8,15 équivalents temps plein.

Le document comporte une note de bas de page n°12 en page 19 qui fait état d'une confusion parfois opérée par les administrateurs entre les actifs de l'association et ceux d'autres associations. Il est notamment fait mention de "véhicules". Cette rédaction, qui en dit à la fois beaucoup et trop peu, est susceptible de mauvaises interprétations et ne saurait subsister en l'état. En effet, ni l'association Macaq ni aucune autre association domiciliée au 123 rue de Tocqueville ne possède une flotte de véhicules qui justifierait l'emploi du pluriel. A notre connaissance, un seul véhicule - le camion de chantier de l'association La Licorne, frappé du logo Macaq - est effectivement couramment désigné comme "camion Macaq" et ce, de façon délibérée. Les activités d'insertion sont en effet conçues comme relevant du

coeur de l'activité de l'association et ce n'est que pour des raisons d'ordre administratif qu'une association ad hoc a été constituée.

Une autre note de bas de page, en page 18 (note n°11), comporte des affirmations erronées. Il y est écrit que les relevés du compte bancaire Crédit du Nord n'ont pas été communiqués aux inspecteurs. Nous pouvons affirmer au contraire que l'intégralité des documents comptables, administratifs et bancaires ont été remis aux inspecteurs à leur demande et nous nous étonnons de cette formulation. Par ailleurs, le rapport provisoire mentionne l'existence de 2 comptes au Crédit Coopératif alors que nous n'avons qu'un seul compte dans cet établissement. Enfin, cette note de bas de page révèle en employant le conditionnel la possible existence d'un compte bancaire au Mali. Le conditionnel n'est pas nécessaire puisque l'association revendique au contraire l'ouverture de ce compte, rendue nécessaire pour faciliter le travail et limiter les coûts du chantier "Centre d'Alphabétisation" que nous avons réalisé dans la ville de Dogodouman. L'association Macaq convient cependant que le nombre de comptes bancaires est trop élevé et, s'il s'explique par des raisons liées à l'histoire de l'association (opérations de croissance externe par intégration d'activités initiées par d'autres associations, négociation de services bancaires...), il engendre des coûts élevés devenus inutiles. En 2011, les comptes domiciliés au Crédit du Nord et Crédit Coopératif seront clôturés.

La recommandation n°6 présentée dans le rapport provisoire enjoint l'association à "fournir la totalité des justificatifs" dus suite à l'obtention d'une subvention de 2500 euros afin d'assurer la mise en sécurité de l'immeuble. Cette formulation est source de confusion dans l'esprit du lecteur. En effet, cette subvention a été versée par la ville en janvier 2011 et l'opération est actuellement en cours de mise en œuvre. Le rapport gagnerait en précision en formulant la recommandation d'achever l'action de mise en sécurité du bâtiment. Naturellement, dès cette opération terminée, la totalité des justificatifs seront fournis par l'association.

Autre élément, la note de bas de page numéro 15 à la page 22 du rapport explique que les chiffres de fréquentation de l'atelier Ville Vie Vacances 2008 n'ont pas été communiqués aux rapporteurs. Cette affirmation est surprenante, et l'association se porte garante de ce que ces données ont été et sont à leur entière disposition. Ces informations ont d'ailleurs déjà été fournies à la Préfecture, dans la mesure où le versement du solde de la subvention y était conditionné.

Enfin, il nous semble qu'une imprécision existe dans le troisième paragraphe de la page 20 du rapport. Il y est dénoncé un problème réel quand aux erreurs d'affiliation des recettes des ventes solidaires aux bons codes analytiques (et il est d'ailleurs précisé dans la note de bas de page que la différence entre le montant présent au bilan 2009 et le montant dont nous faisons état a été retrouvée dans trois autres codes analytiques), mais l'affirmation selon laquelle il ne serait matériellement pas possible de déterminer le montant de cette activité avec précision nous paraît sensiblement décalée, et propice à une surinterprétation.

Tous les membres de l'association qui ont été auditionnés ont apprécié le professionnalisme des inspecteurs nous espérons que ces remarques et observations permettront d'améliorer

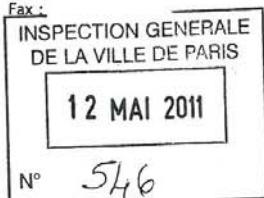
la qualité d'un rapport dont nous savons qu'il sera très attendu, tant par les membres de notre association que par nos partenaires. Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

: _____ , président de l'association MACAQ Troubadours, pour le conseil d'administration.

Réponse au rapport provisoire
du directeur de l'immobilier, de la logistique et des transports en date du 12
mai 2011



Service de Gestion des Implantations
Bureau de la Gestion Locative
Affaire suivie par
Tél. :
Fax :



N/REF :

Paris, le 12 MAI 2011

NOTE à l'attention de : Madame
Directrice de l'Inspection générale

Objet : Rapport provisoire d'audit sur les subventions perçues par l'association MACAQ en date du 7 avril 2011.

Vous avez bien voulu me transmettre pour observations le rapport cité en objet.

L'Inspection préconise (recommandation 8) qu'une redevance d'occupation soit rapidement fixée et présentée via l'adoption d'une délibération au Conseil de Paris pour l'occupation des locaux que l'association occupe au 62 rue René Binet.

A cet effet, la DILT a proposé par courrier adressé le 15 avril 2011 à l'association la signature d'un avenant à la convention du 18 février 2009 qui la lie à la Ville.

Cet avenant fixe le montant de la redevance due par l'association depuis son occupation des locaux, soit 7 560 €/an hors charges avec rappel depuis le 18/02/2009, conformément à l'évaluation des Domaines décotée de 30% pour précarité de la convention.

Cet avenant doit être signé et retourné à la DILT avant le 20/05/2011, date limite d'introduction des projets de délibération dans ALPACA, pour pouvoir être délibéré par le Conseil de Paris dans sa séance du mois de juin.

Le Directeur de l'association, Monsieur Julien Boucher, a d'ores et déjà fait connaître par appel téléphonique qu'il contestait le paiement de cette redevance. Mes services lui ont demandé de faire valoir ses arguments par écrit.

La lecture de ce rapport ne soulève aucune autre observation de ma part.

Directeur de l'Immobilier,
de la Logistique et des Transports